



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

53

OBJET : PROPOSITION D'INTEGRATION D'ITINERAIRES DEDIES A LA PRATIQUE DE LA RANDONNEE PEDESTRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE (PDIPR)

**DELIBERATION
APPROUVEE PAR**

Voix pour

Voix contre

A l'unanimité

Abstention

~~Non-participation au vote~~

Annexe : carte détail PDIPR, carte générale PDIPR, extrait de carte du CDRP78, fiche communale Poissy

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire, les douze et dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRÉSENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, M NICOT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M POCHAT, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, Mme KOFFI, Mme OGGAD, M LEFRANC, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M LOYER

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme GRIMAUD
Mme HUBERT
M JOUSSEN
M.MASSIAUX
Mme SOUSSI

POUVOIRS :

Mme GRIMAUD à Mme BARRE
Mme HUBERT à Mme CONTE
M JOUSSEN à M.MONNIER
M.MASSIAUX à M.LOYER
Mme SOUSSI à M.GEFFRAY

SECRÉTAIRE : Karine EMONET-VILLAIN

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_53-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

.....

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LYDIE GRIMAUD

Madame Grimaud rappelle que le Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) a pour objectif de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée, tout en assurant la conservation du patrimoine que constitue les chemins ruraux.

Le plan est une protection juridique des itinéraires empruntant des chemins ruraux par imposition du maintien ou du rétablissement de leur continuité.

Le Comité départemental de randonnée pédestres (CDRP78) propose de prolonger le GR26 de la gare de Villennes-sur-Seine jusqu'à la gare de Poissy en empruntant le chemin rural du Bord de l'eau aménagé par la commune et ainsi valoriser les berges de Seine.

Le territoire communal est également traversé par le GRP de la ceinture verte d'Ile de France qui emprunte exclusivement des voies communales.

Dans le cadre de l'homologation par la Fédération française de Randonnée pédestre de la modification du GR26, le Conseil départemental précise qu'il est nécessaire que la commune donne son accord en inscrivant l'itinéraire par délibération communale au Plan départemental des itinéraires de promenade et Randonnée (PDIPR).

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'adopter la proposition d'itinéraire dédié à la pratique pédestre sur la collectivité au Plan départemental des itinéraires de promenade et Randonnée (PDIPR) déposé par le Département des Yvelines.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat (articles 56 et 57) instaurant les Plans départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Vu les articles L.361-1 et L.365-1 du code de l'Environnement qui régissent le PDIPR,

Vu les articles L 121-17 et L 161-2 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Vu la délibération du 29/10/1993 de l'Assemblée départementale approuvant le PDIPR pédestre des Yvelines et la délibération du 24/05/2019 approuvant sa mise à jour,

Considérant que les PDIPR concourent à la valorisation des territoires en favorisant le développement des sports et loisirs ainsi que le tourisme local.

Considérant que le Conseil départemental a pour obligation légale d'établir et de mettre à jour le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), conformément à l'article L 361-1 du Code de l'Environnement.

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20240325-CM_20240325_53-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

Considérant que le PDIPR est régulièrement mis à jour par le Conseil départemental afin d'y intégrer toute modification ou nouveaux itinéraires et que, dans ce cadre, le CDRP78 et le Département des Yvelines ont sollicité la commune pour qu'elle mette à jour la liste des chemins situés sur son territoire et inscrits au PDIPR

Considérant que le CDRP78 et le Département des Yvelines souhaitent prolonger l'itinéraire de randonnée pédestre GR26 de la gare de Villennes-sur-Seine jusqu'à la gare de Poissy en empruntant le chemin rural du Bord de l'eau (CR n° 27) aménagé par la commune.

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après avoir pris connaissance des tracés des itinéraires concernés par la pratique de la randonnée pédestre tel que présenté dans le dossier déposé par le porteur de projet,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'émettre un avis favorable sur le projet de prolongation de l'itinéraire de Grande Randonnée GR26 de Villennes-sur-Seine à Poissy et sur le tracé de l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays de la Ceinture verte de l'Île de France (GRP CV).

Article 2 :

D'adopter les tracés dont le détail figure dans les documents annexes (plans des itinéraires, tableau de référencement des voies et chemins empruntés ...).

Article 3 :

De demander l'inscription du chemin désigné ci-après au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre des Yvelines :

- Chemin Rural n°27 dit chemin du Bord de l'Eau

Pour information, les itinéraires de randonnée empruntent également les voies suivantes :

Place Georges Pompidou (Gare)
Avenue Maurice-Berteaux
Rue de la Gare
Cours du 14 Juillet
Avenue Emile-Zola
Avenue Meissonier
Enclos de l'Abbaye
Avenue Christine de Pisan
Avenue Blanche de Castille
Rue des Capucines
Petite sente des Culezets
Rue Paul-Poret
Rue du Docteur Ambrosini
Rue des Grands champs
Rue Docteur Labarrière

Conformément aux cartes et à la fiche communale annexées à la présente délibération.

Article 4 :

De s'engager, en cas d'aliénation d'un chemin rural inscrit au Plan départemental susvisé, à maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département des Yvelines.

Article 5 :

De s'engager à conserver leur caractère public et ouvert aux chemins concernés,

Article 6 :

De garantir leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier.

Article 7 :

De s'engager à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors de sa révision ou de son élaboration.

Article 8 :

D'autoriser le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires conformément aux préconisations de la Charte Officielle du balisage de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP).

Article 9 :

De confier au CDRP 78 la mise en valeur, l'entretien léger et l'animation de l'itinéraire.

Article 10 :

De s'engager à informer le Département des Yvelines de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux, parcelles communales ou voies communales concernés.

Article 11 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

Article 12 :

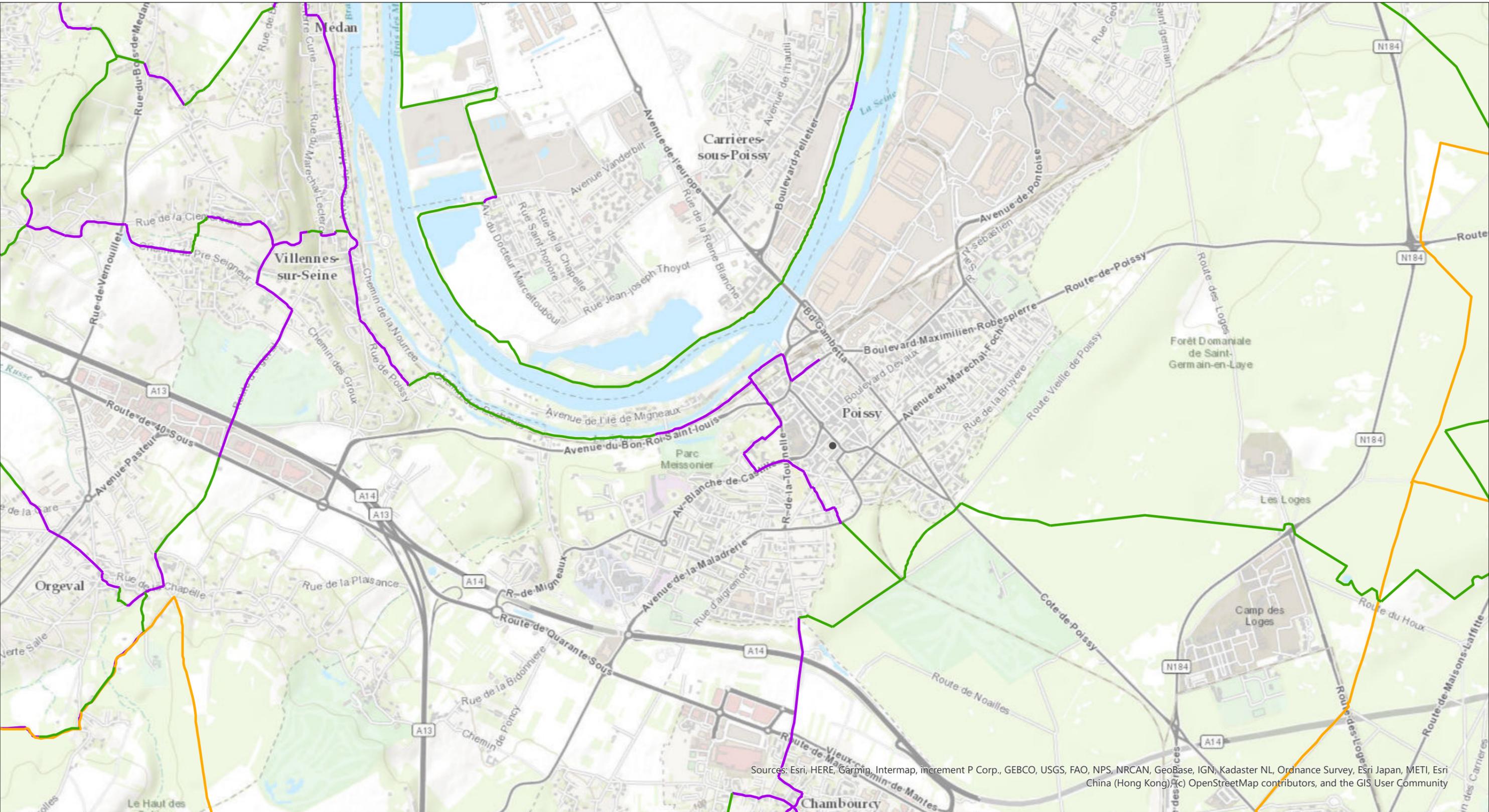
De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS

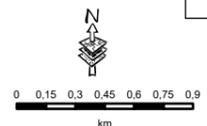
Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_53-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024



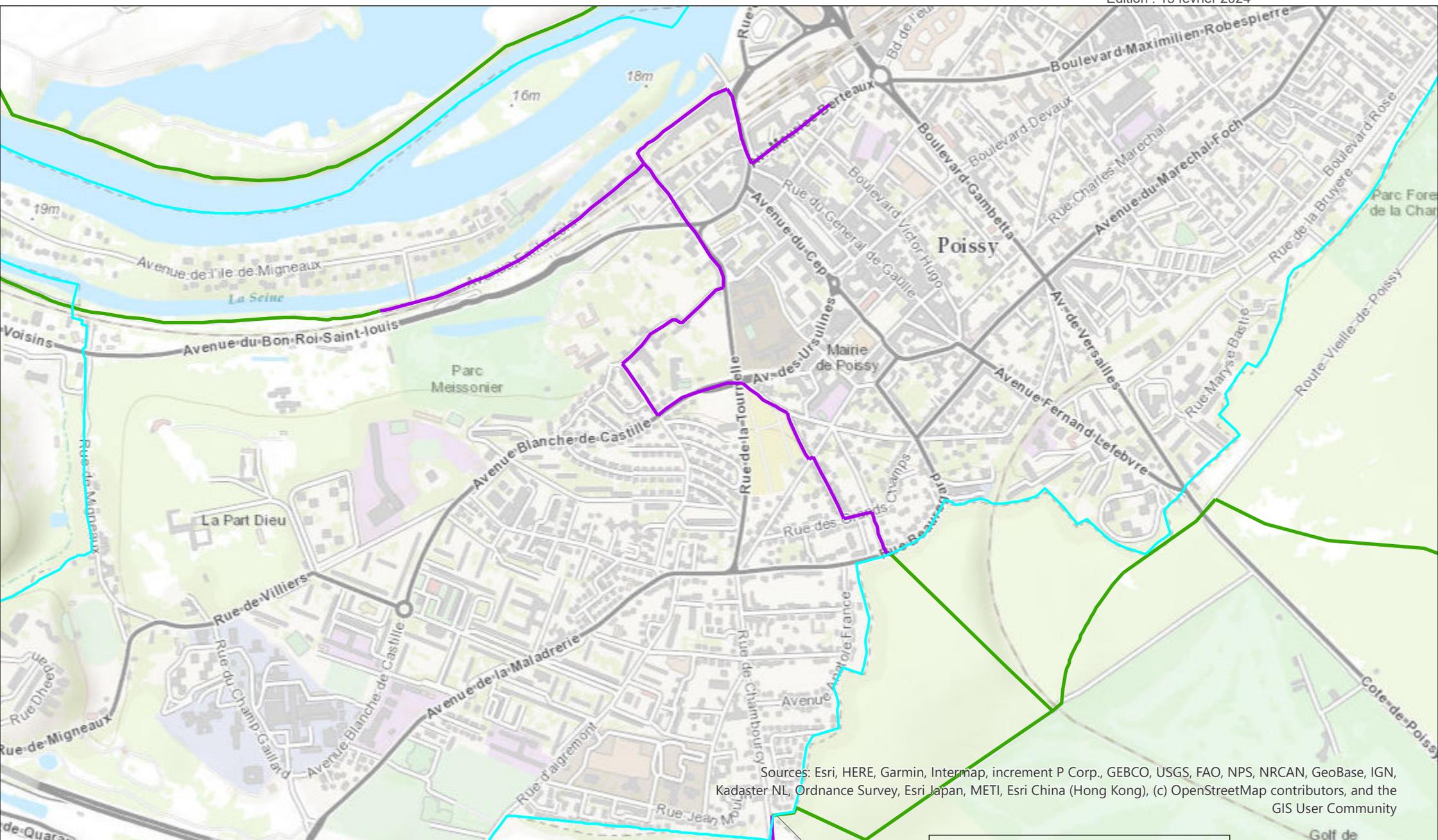
Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

— Chemins pédestres — Chemins équestres — Domaine public routier

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_53-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024



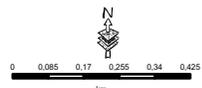
- PDIPR pédestre - POISSY -



Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

— Chemins pédestres — Chemins équestres — Domaine public routier

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_53-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024





Accuse de réception en préfecture
078-217804088-20240325 CMF 20240325 53-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception en préfecture : 04/04/2024

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre

POISSY

GR 26
Place Georges Pompidou (Gare)
Avenue Maurice Berteaux
Rue de la Gare
Cours du 14 Juillet
Avenue Emile Zola
CR n°27 dit Chemin du Bord de l'Eau
GRP Ceinture Verte d'IDF- Accès Gare
Place Georges Pompidou (Gare)
Avenue Maurice Berteaux
Rue de la Gare
Cours du 14 Juillet
Avenue Meissonier
Enclos de l'Abbaye
Avenue Christine de Pisan
Avenue Blanche de Castille
Rue des Capucines
Petite sente des Culezets
Rue Paul Poret
Rue du Docteur Ambrosini
Rue des Grands champs
Rue Docteur Labarrière

**VU pour être annexée à la délibération
en date du**

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_53-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

GR: itinéraire de grande randonnée
GRP: itinéraire de grande randonnée de pays
PR: itinéraire de promenade et de randonnée

15/02/2024

Document publié sur le [site de la ville](#) le 05/04/2024